



les Solutions
De l'Immobilier

DEIBER &
SCHLEISS
IMMOBILIER

TARIFS TTC PRESTATIONS

LOCATION NUE OU MEUBLEE A USAGE D'HABITATION

OU MIXTE PROFESSIONNEL ET D'HABITATION

LOCATION A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PROFESSIONNEL

75% d'un loyer TTC hors charges pour le locataire et **75% d'un loyer TTC hors charges** pour le bailleur, sans dépasser le tarif fixé par le décret n°2014-890 du 01/08/2014 - article 1 à la charge du locataire pour la mise en location, les frais de visite du logement, la constitution du dossier de location et la rédaction du bail soit :

- 12€ par m² de surface habitable pour les communes situées en zone très tendue.
- 10€ par m² de surface habitable pour les communes situées en zone tendue.
- 8€ par m² de surface habitable pour le reste du territoire.

En sus, des honoraires d'établissement de l'état des lieux d'entrée seront dus dans la limite de 3€ par m² de surface habitable du logement soumis à la location, ainsi qu'il résulte du décret n° 2014-890 du 01/08/2014 - article 2.

LOCATION GARAGE ET EMPLACEMENT DE PARKING

75% d'un loyer TTC hors charges pour le locataire et **75% d'un loyer TTC hors charges** pour le propriétaire.

ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX SEUL

Honoraires TTC de 3€ du m² ainsi qu'il résulte du décret n° 2014-890 du 01/08/2014 - article 2.

REDACTION DU BAIL SEUL

Forfait de 145€ dont 50% à la charge du locataire et 50% à la charge du bailleur.

SYNDIC DE COPROPRIETE POUR L'ANNEE 2016 - 2017

Forfait unique de 12€ par mois TTC pour chaque lot principal (à l'exclusion des greniers, caves, jardins, garages et parkings) soit :

144€ par an pour chaque lot principal, comprenant toute les prestations fournies par le syndic au titre de sa mission et ce compris les frais de reprographie et les frais administratifs attenants aux prestations du forfait, à l'exclusion des prestations limitativement énumérées à l'annexe 2 du décret du 17/03/1967 (voir conditions en agence).

GESTION LOCATIVE

Honoraires TTC sur nos prestations (Taux de TVA en vigueur : 20%), à la charge du mandant :

7% TTC calculés exclusivement sur les loyers encaissés (hors charges et hors dépôt de garantie).

Possibilité de souscrire à une assurance loyers impayés (Garantie Loyers Impayés – Garantie des Risques Locatifs) (Voir conditions en agence).